

AES – 17 juin 2026

La justice face à la loi du plus fort

Séance de clôture du cycle 2025-2026

**Répondre à l'injustice fondamentale de la pauvreté :
pauvreté, justice et subsidiarité**

COMMUNICATION

Adrian Pabst, Politologue, professeur honoraire à l'Université du Kent,
Essayiste, auteur de l'ouvrage *Penser l'ère post-libérale, Une "troisième voie" pour sortir de la crise
démocratique **

1. Introduction : le paradoxe de la pauvreté

Aujourd'hui il faut reconnaître que la promesse de progrès attachée à la fin de la guerre froide en 1989 s'est avérée illusoire. La « paix perpétuelle », utopie inventée par Immanuel Kant et prétendument réalisée dans les années 1990 et 2000, n'a en réalité jamais eu lieu. Des guerres civiles en Tchétchénie et dans les Balkans jusqu'au génocide au Rwanda en passant par les interventions militaires occidentales au Kosovo, en Afghanistan, en Iraq, en Libye et récemment en Iran, les démocraties libérales tout comme les pays autoritaires se livrent à la violence soit au nom de valeurs supposées universelles soit pour défendre leurs intérêts nationaux.

Le progrès scientifique et médical est bien plus réel, même si le ralentissement des gains d'espérance de vie est tout aussi réel et que le taux de progression de l'espérance de vie sans incapacité s'est inversé dans la plupart des pays européens. De surcroît, les scientifiques qui se réclament de l'héritage des Lumières avaient annoncé avec une grande confiance qu'il n'y aurait

plus jamais de pandémie, comme le psychologue canado-américain Steven Pinker dans son ouvrage *Le Triomphe des Lumières* (2018).¹ Bref, l'utopie s'est terminée en dystopie.

Mais c'est surtout la prospérité promise qui fait défaut. Dans toutes les économies dites avancées, la courbe s'est inversée. Alors que le taux de pauvreté a nettement baissé pendant la deuxième moitié du XX^e siècle, le nombre de pauvres ne cesse d'augmenter depuis le début du XXI^e siècle. Dès 2023, le taux de pauvreté dépasse les 15 % de la population française.

Je fais une parenthèse pour donner une première définition, chiffrée, de la pauvreté : le « taux de pauvreté » correspond à la proportion de la population qui vit avec un revenu disponible inférieur au « seuil de pauvreté ». Ce dernier correspond à un pourcentage du revenu médian national, qui est actuellement d'environ €2.147 par mois pour une personne seule ou €4.508 pour un couple avec deux enfants. Le seuil de 60 % du revenu médian national est le plus souvent cité comme étant le seuil de pauvreté, tandis que les seuils de 50 %, voire de 40 %, représentent la « grande pauvreté » ou « l'extrême pauvreté ».

Revenons à la situation actuelle qui se caractérise par un certain nombre de paradoxes. Premier paradoxe : les économies avancées deviennent de plus en plus riches alors qu'un nombre croissant de personnes sont de plus en plus pauvres. En effet, le taux de pauvreté de 15.4 % en 2023, qui ne comprend pas les sans-logis, est à son plus haut niveau jamais enregistré depuis 1945 alors que le nombre des plus riches ne cesse d'augmenter. La France compte environ 3,5 millions de millionnaires, et le nombre de milliardaires français a plus que doublé ces dernières années, pour atteindre plus de 50 individus.

Deuxième paradoxe : la réduction des écarts entre les économies avancées et les économies dites « émergentes » comme la Chine ou l'Inde coïncide avec l'augmentation des écarts au sein de tous les pays entre les riches et les pauvres. Ainsi, depuis le tournant néolibéral des économies nationales dans les années 80 et l'avènement de la mondialisation dans les années 90 et 2000, la richesse des plus fortunés a progressé à un rythme exponentiel alors que les inégalités et la pauvreté ont continué à croître. Comme le note le juriste Alain Supiot, « *Près de la moitié des richesses créées entre*

* Professeur honoraire, l'Université du Kent ; Vice-directeur, National Institut of Economic and Social Research ; membre de l'Académie pontificale des sciences sociales. Mes remerciements à John Milbank, Emmanuelle Hénin et Clarisse de Suremain pour leurs commentaires et suggestions.

¹ Steven Pinker, *Le triomphe des Lumières : pourquoi il faut défendre la raison, la science et l'humanisme*, tr. Daniel Mirsky, Paris, Éditions les Arènes, 2018.

2000 et 2024 ont été accaparées par 1 % de la population la plus riche, tandis que les 50 % les plus pauvres n'en ont reçu que 1 % ».²

Quand bien même ces chiffres ont leur place dans le débat sur les politiques publiques et leur impact sur les inégalités socio-économiques, il faut aussi reconnaître que la pauvreté ainsi réduite à des chiffres est une notion fort pauvre, limitée à des conditions purement matérielles et donc dépourvue de sa dimension spirituelle. Une fois séparée de cette dimension, la pauvreté devient un problème de plus en plus technique qui demande des solutions technocratiques. La question de la pauvreté devient ainsi une question de gestion administrative, dépouillée de son caractère fondamentalement métaphysique, anthropologique, éthique et politique. C'est un renversement de perspective que je propose dans ce qui suit.

2. Penser la pauvreté d'une perspective chrétienne

Aujourd'hui il faut remettre en question l'attitude dominante des modernes à l'égard de la pauvreté. On pourrait la résumer ainsi : les pauvres ne sont pas nous. Pour une certaine droite individualiste, les pauvres correspondent aux dommages collatéraux de la logique du libre-marché, ou sont assimilés à un groupe de paresseux qui doivent se ressaisir et s'adapter aux besoins de l'économie. Dans les deux cas, les pauvres n'ont pas à bénéficier d'un assistantat qui ne fait qu'alourdir la dette publique. Pour la gauche étatiste, ils sont les victimes passives d'une injustice économique systémique liée au capitalisme auquel s'oppose l'État-providence. C'est donc à l'État et à lui seul de réduire la pauvreté. Dans les deux cas, la pauvreté est extérieure à la société et de nature matérielle. Il appartient aux forces du libre-marché ou de l'État centralisé de s'en occuper.

Cette vision contraste avec la conception ancienne et chrétienne, en particulier catholique. Selon celle-ci, les pauvres, c'est nous. Comme tous les êtres humains, ils sont soumis aux aléas de la fortune, mais dans leur cas à un degré extrême. Le sort que leur réserve la fortune résulte d'une combinaison de circonstances, d'un héritage de richesses et de talents, ainsi que de l'exercice de l'effort et de la vertu. Autrement dit, la pauvreté résulte le plus souvent d'une combinaison de circonstances. Les circonstances de notre vie découlent de ce que nous héritons en termes de talents et de richesse, ainsi que de la manière dont nous sommes capables d'exercer la vertu et de fournir des efforts. Les pauvres connaissent souvent des conditions malheureuses comme la maladie, le chômage, le divorce et la dissolution familiale. Peut-être ils n'ont pas hérité de l'argent de leurs familles ou l'ont éventuellement gaspillé au lieu de vivre de façon plus vertueuse.

² Alain Supiot, « Les renversements de l'ordre du monde – Actualité de Bossuet », in Jacques-Bénigne Bossuet, *De la dignité des pauvres et des devoirs des riches*, Paris, Les Belles Lettres, 2026, p. 10.

Or, ceux qui sont frappés par le malheur de la pauvreté, indépendamment des circonstances et de leur responsabilité, demeurent des nôtres : ils sont nos voisins, nos frères et sœurs, et doivent donc être intégrés aux familles, aux communautés locales et aux corps intermédiaires qui composent la société. Cela implique de les aider par tous les moyens possibles, à la fois pour répondre à leurs besoins et pour développer leur capacité à s'aider eux-mêmes. Secourir les pauvres aux niveaux les plus appropriés et de préférence les plus bas, c'est-à-dire au plus près de la personne, de la famille et de la communauté, voilà le sens de la subsidiarité et de la solidarité dans la tradition chrétienne et notamment dans la Doctrine sociale de l'Église.

En retour, on peut attendre des personnes les plus pauvres qu'elles apportent à la communauté toute la contribution dont elles sont capables, car leur demander cela revient à respecter leur dignité en tant qu'êtres humains. Les pauvres ne sont pas moins dignes que les riches, bien au contraire. Dans son sermon *De l'éminente dignité des pauvres*, Bossuet le formule ainsi : « *les pauvres, qui sont les derniers dans le monde, sont les premiers dans l'Église ; (...) les riches, qui s'imaginent que tout leur est dû, et qui foulent aux pieds les pauvres, ne sont dans l'Église que pour les servir* ». ³

La double réponse chrétienne – aider les pauvres et attendre une contribution de leur part – découle de la double conception que le christianisme se fait de la pauvreté. D'une part, celle-ci peut conduire à une souffrance matérielle inacceptable, ainsi qu'à une dégradation spirituelle et à la tentation — même si les dangers spirituels liés à la richesse sont bien plus grands. D'autre part, le fait d'être pauvre ne détruit pas la capacité d'une personne à agir humainement dans ce qu'il y a de plus essentiel : aimer, se réjouir, pleurer les pertes et faire preuve de compassion.

Arrêtons-nous un instant sur ce qui vient d'être dit. Reconnaître que la pauvreté est tout aussi spirituelle que matérielle signifie qu'il nous incombe de renverser la perspective séculière et de nous rendre compte qu'il y a de la pauvreté dans la richesse et de la richesse dans la pauvreté. Comme le dit Bossuet, les mauvais riches qui accumulent sans jamais rien donner sont des « *pauvres intérieurs (...), toujours avides, toujours affamés dans la profusion et dans l'excès même (...) ces pauvres impudents et insatiables* ». Dans l'âme des riches et celle de ses imitateurs

« *où la raison a perdu l'empire, où les lois n'ont plus de vigueur, l'ambition, l'avarice, la délicatesse, toutes les autres passions, troupe mutine et emportée, font retentir de toutes parts un cri séditieux, où*

³ Bossuet, *De la dignité des pauvres et des devoirs des riches*, op. cit., p. 67.

l'on n'entend que ces mots : "Apporte, apporte" (...) "Je suis : il n'y a que moi ; toute cette multitude, ce sont des têtes de nul prix et, comme on parle, des gens de néant" ».⁴

Le paradoxe de la pauvreté des riches, c'est qu'ils seront sans secours à l'approche de la mort, seuls face à leur propre condition de néant.

Quant à la richesse des pauvres, elle vient du fait qu'ils sont plus exposés aux tourments physiques et participent de façon plus naturelle de la Passion du Christ et du mystère de l'Incarnation et de la Résurrection. L'expérience et le témoignage des pauvres nous rappellent qu'« *il y aura toujours des pauvres dans le pays ; c'est pourquoi je te donne ce commandement : Tu ouvriras ta main à ton frère, au pauvre et à l'indigent dans ton pays* » (Dt 15 :11). Par ailleurs, dans l'Évangile de Marc, nous lisons « *Car vous avez toujours les pauvres avec vous, et vous pouvez leur faire du bien quand vous voulez, mais vous ne m'avez pas toujours* » (Marc 14 :7). Selon le Christ, la pauvreté nous interpelle tous, collectivement et personnellement. Selon le Pape François, « *Jésus rappelle que le premier pauvre c'est Lui, le plus pauvre parmi les pauvres parce qu'il les représente tous* ».⁵

La pauvreté ne réduit ni ne détruit ce qui nous rend humain. Les pauvres sont tout aussi dignes que les riches. Si l'aide offerte aux pauvres peut parfois impliquer qu'on leur demande de donner quelque chose en retour (comme le font de nombreuses personnes pauvres), cela s'applique encore davantage à ceux qui sont plus favorisés. Car si les pauvres, c'est nous, alors nous sommes nous aussi pauvres, au fond entièrement dépendants de la générosité de la nature et des dons des autres êtres humains.

Pour cette raison, les récompenses accordées aux plus riches doivent être proportionnées à leurs besoins et à leur contribution à la société. La dépendance mutuelle implique une sollicitude mutuelle. Autrement dit, il s'ensuit que les plus aisés ne devraient eux aussi recevoir, sous forme de salaires, de primes ou de prestations publiques, que ce qui peut être justifié à la fois par leurs besoins et par leur contribution à la société. Le gouffre toujours plus grand entre les riches et les pauvres est un scandale moral avant même d'être un scandale économique et social.

3. Pauvreté et justice

⁴ Bossuet, « Sermon sur l'impénitence finale », in *De la dignité des pauvres et des devoirs des riches*, op. cit., pp. 111 et 113.

⁵ Pape François, Message lors de la V^{ème} Journée mondiale des pauvres, 14 novembre 2021, <https://www.vatican.va/content/francesco/fr/messages/poveri/documents/20210613-messaggio-v-giornatamondiale-poveri-2021.html>

Quel rôle alors pour l'État ? Depuis le tournant vers le libre-marché dans le cadre de la mondialisation et des mutations de l'Europe (le passage de la communauté et à l'union), il faut également remettre en question l'accent mis sur l'égalité des chances au sein de la société de marché que l'État serait censé garantir.⁶ Le principal problème de cet objectif est qu'il n'est pas assez chrétien – ni assez traditionnel ni assez radical. Je m'explique : la notion de l'égalité des chances suggère que ce dont nous avons surtout besoin, c'est de disposer de chances équitables, voire strictement identiques, dans le jeu de la vie. C'est très bien en théorie, mais que se passe-t-il si l'on échoue ?

La vision chrétienne s'oppose à cette conception en affirmant que tous les êtres humains comptent de façon égale au sein de la communauté politique, c'est-à-dire la nation. Cela implique qu'ils comptent de manière égale dans l'économie. Nous avons autant besoin de personnes qui nettoient les sols ou tiennent les caisses que de professeurs ou de chefs d'entreprise. Tous doivent être considérés à travers la dignité du travail.⁷ La priorité chrétienne ne peut donc pas être l'égalité des chances. Elle n'est même pas l'égalité des résultats, sauf si l'on entend par là l'égalité dans l'épanouissement humain – discerner sa vocation, réaliser ses talents et participer de la vie bonne au sens d'Aristote et de Saint Thomas d'Aquin.

Il n'y aura jamais d'égalité absolue : même Marx dénonçait un tel objectif comme une illusion libérale. Au contraire, nous devrions tous pouvoir nous épanouir, contribuer à la société et recevoir des récompenses en fonction de nos capacités, de nos aptitudes et de notre vertu. L'égalité de notre dignité en tant que personne n'implique pas des résultats et réalités identiques.

La tradition chrétienne à travers les siècles soutient une telle conception. Elle peut paraître quelque peu conservatrice, mais elle est en réalité et en même temps radicale, car lorsqu'on ne possède plus aucune notion d'inégalité justifiable, on finit par produire des inégalités injustifiables. Cela conduit à la domination des brasseurs de vent, des sans-vertu, des superficiels, des impitoyables, des riches arrogants et, finalement, des criminels. Et s'il est une chose qui caractérise le monde actuel, c'est bien la criminalisation de fait des affaires comme de la politique.

Se concentrer sur la pauvreté peut éventuellement permettre à quelques individus d'échapper à des situations désespérées, mais cela n'empêchera pas ces situations de se reproduire dans les

⁶ John Milbank et Adrian Pabst, *La politique de la vertu*, Paris, Desclée de Brouwer, 2018.

⁷ Jon Cruddas, *The Dignity of Labour*, Cambridge, Polity, 2021.

générations futures. Pour y parvenir, il faut une approche globale qui consiste à la fois à interpeler et à soutenir des familles entières et des communautés entières. Il s'agit d'une sollicitude chrétienne envers toutes les personnes et notamment tous les enfants, ainsi qu'envers leurs parents souvent éprouvés par le malheur, et non de l'extraction de quelques-uns seulement hors de la pauvreté.

L'approche actuelle qui consiste à tenter de corriger une situation globalement désastreuse au moyen de l'éducation publique et de politiques ciblées sur les pauvres a peu de chances d'aboutir. Aujourd'hui, nous souffrons d'une mauvaise forme de paternalisme qui est étatiste plutôt que familiale et associative : tout procède d'une gestion descendante, impersonnelle, économiciste et technocrate. Au nom du choix individuel, nous sommes passés du gouvernement du peuple à la fusion de l'administration des choses avec la gouvernance par le nombre.⁸ Nous avons besoin au contraire des élites au service du bien commun, capable de promouvoir la croissance de la vertu et d'encourager un débat sur ce qu'est la vie bonne.

La pauvreté n'est pas en elle-même le problème. Le simple fait de donner davantage d'argent aux pauvres — même si cela est souvent nécessaire — ne résoudra pas les difficultés auxquelles nos familles et nos communautés sont confrontées. Nous devons reconnaître que la capacité des personnes à supporter et à surmonter la pauvreté s'est affaiblie dans le cadre d'une crise plus générale de l'agir humain, qui les empêche de s'organiser face à la détresse comme elles le faisaient autrefois même si c'était bien imparfait.

Cela tient au fait que, comme l'a soutenu le grand penseur catholique de la question sociale Ivan Illich, les individus se perçoivent de plus en plus comme de simples unités objectives au sein d'un système collectif et impersonnel, et de moins en moins comme de véritables « sujets » au sein d'un système relationnel et personnaliste.

Nous ne pouvons pas nous occuper des enfants pauvres sans nous occuper des parents pauvres. Les liens entre l'enfant et ses parents, entre la famille et la communauté, sont essentiels à toute approche sérieuse de la lutte contre la pauvreté. La vision chrétienne de la société place ces relations au cœur de sa conception du monde social et des solutions qu'elle propose.⁹

⁸ Alain Supiot, *La Gouvernance par les nombres*, Paris, Fayard, 2015.

⁹ Adrian Pabst, *Penser l'ère post-libérale*, Paris, Desclée de Brouwer, 2025.

Si l'on comprend que l'Église elle-même offre un cadre permettant à la dimension sociale d'englober et de dépasser la politique comme l'économie, cela implique une approche beaucoup plus coopérative de l'ensemble de la question de la pauvreté. Avant tout, cela signifie pour l'Église un changement d'orientation : abandonner les habitudes d'une institution qui produit de longs rapports destinés à dire au gouvernement ce qu'il doit faire, pour recevoir l'admiration de la presse progressiste alors que les fidèles laïcs demeurent discrètement et judicieusement sceptiques.

Il faut au contraire évoluer vers une radicalité bien plus grande et plus authentique, dans laquelle l'Église s'engage concrètement dans toutes sortes de domaines : l'aide sociale, la médecine, la finance, l'éducation, l'entreprise, et bien d'autres encore. La dimension sociale doit redevenir le principe directeur de notre vie commune, comme l'a soutenu Georges Bernanos.

4. Pauvreté et subsidiarité

Défendre le primat de la société sur l'économie et la politique signifie être fidèle au principe de la subsidiarité cher à la Doctrine sociale de l'Église, et qui consiste à remplir les fonctions politiques, sociales et économiques aux niveaux les plus appropriés et de préférence les plus bas, c'est-à-dire au plus près de la personne, de la famille, de la communauté et des relations associatives au sein des corps intermédiaires. Ce principe implique que la responsabilité d'une action publique revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action, c'est-à-dire les personnes, les familles, les associations, les communautés locales et l'ensemble des institutions dites intermédiaires – entre la personne, d'une part, et les institutions de l'État et du marché, d'autre part. Comme le précise le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* (§186), « *L'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social et non pas de les détruire, ni de les absorber* ».

Toutes les autorités publiques qui constituent l'État sont appelées à soutenir les différents niveaux de la vie sociale. Le Pape Jean-Paul II y fait référence dans son encyclique sociale *Centesimus Annus* (1991, §48) : « *Une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'un ordre inférieur, en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société, en vue du bien commun* ». De même, le Pape Benoît XVI rappelle le lien indissoluble de la subsidiarité avec la solidarité : « *Le principe de subsidiarité doit être étroitement relié au principe de solidarité et vice-versa, car si la subsidiarité sans la solidarité tombe dans le particularisme, il est également vrai que la solidarité sans la subsidiarité tombe dans l'assistanat qui humilie celui qui est dans le besoin* » (*Caritas in veritate*, 2009, §58).

Le Pape Léon XIV nous rappelle aussi le double principe de la contribution et de la coresponsabilité. Il enjoint non seulement les fidèles mais aussi toutes les personnes de bonne volonté à « *construire un monde où chacun peut s'épanouir exige une coresponsabilité courageuse. Aucune main ne suffit, à elle seule, à supporter le poids des défis pesant sur le monde ; et aucune n'est si faible qu'elle ne puisse apporter sa contribution : « La puissance se déploie dans la faiblesse » (2 Co 12, 9) » (Magnifica Humanitas, §13). Autrement dit, le Pape souligne le paradoxe selon lequel notre condition humaine de faiblesse, de fragilité et de dépendance totale sur autrui et sur le Créateur est la source de puissance, de force et de liberté, justement parce que l'échange de don nous rend plus humain et plus visiblement créé à l'image de Dieu.*

Selon les mots du Pape Léon XIV, « *À chacun sa partie du mur : scientifiques et chercheurs, entrepreneurs et travailleurs, éducateurs et législateurs, société civile, mouvements populaires et communautés de foi. Telle est la logique de la subsidiarité qui valorise la coopération entre les générations, entre les peuples, entre les disciplines et les cultures comme voie royale pour favoriser la stabilité, la prospérité et la paix. Les tensions et les divergences ne doivent pas faire peur : elles peuvent devenir des énergies créatives lorsqu'elles sont guidées par une responsabilité partagée » (Magnifica Humanitas, §13).*

Par ailleurs, le pape insiste que la tradition catholique entende par « *“subsidiarité” le principe selon lequel ce que les personnes, les familles, les communautés locales et les corps intermédiaires peuvent faire ne doit pas être assumé par des instances supérieures. Les institutions de niveau supérieur doivent reconnaître, protéger et promouvoir la liberté et la créativité des niveaux inférieurs, en coordonnant leurs contributions afin qu'elles coopèrent efficacement au bien commun » (Magnifica Humanitas, §68).*

Encore une fois, les conclusions pour l'action publique sont de nature à la fois traditionnelle et radicale. Il s'agit de remplacer les forces impersonnelles de l'assistanat et du libre-marché mondialiste par un nouvel ordre personnaliste, ancré dans la dignité de la personne et les solidarités naturelles, en commençant par la famille et la communauté locale. La tâche consiste à bâtir un État décentralisé en ce qui concerne les services publics, capable de répondre aux besoins des pauvres et de les soutenir dans leurs efforts de contribuer à la vie sociale et associative. L'action publique doit conjuguer subsidiarité et solidarité pour créer un équilibre entre liberté et responsabilité, d'une part, et contribution et assistance mutuelle, d'autre part. La subsidiarité ne justifie en aucun cas le désengagement de l'État, mais bien plutôt réoriente son action vers la quête du bien commun : l'intervention publique est précisément nécessaire pour permettre à tous – riches ou pauvres –

d'accomplir leur mission en société sans être écrasés par le poids du duopole État-marché. Il appartient donc à la communauté politique de créer les conditions permettant aux personnes, aux familles, aux associations et aux corps intermédiaires de réaliser leur vocation sociale, sans être remplacés ou réduits à de simples exécutants ou de simples bénéficiaires passifs de prestations sociales.

Selon Léon XIV, le principe de subsidiarité et sa mise en œuvre nous encouragent à

« dépasser toute forme de gestion paternaliste ou d'assistanat de la vie sociale, en favorisant un style de coresponsabilité : un État qui valorise l'initiative des citoyens, une société civile capable de tisser des liens et de susciter des énergies au service du bien commun. Dans une logique de subsidiarité, les choix sont pris au niveau le plus proche possible des personnes concernées, en valorisant la vie associative de sorte que le peuple ne se trouve pas face à des décisions déjà prises, mais puisse participer à leur élaboration. Là où les familles, les associations, les communautés locales, les réalités du volontariat et du secteur tertiaire sont reconnues et soutenues, la vie sociale se rapproche des personnes, les services sont plus attentifs aux besoins réels, les réponses plus créatives et respectueuses de la dignité de chacun » (Magnifica Humanitas, §70).

Finalement, la solidarité n'est pas seulement une aspiration intérieure de celui qui a la foi, mais une forme sociale et politique à incarner dans des choix et des parcours partagés, fondés sur les talents et vocations accordés à tous. La solidarité est donc la reconnaissance concrète de ce que le destin de chacun est lié au destin de tous : *« personne ne se sauve tout seul »* (Pape François), tout comme personne ne réussit tout seul. Selon l'Évangile de Jean (3:16), *« En effet, Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique afin que quiconque croit en lui ne périsse pas mais ait la vie éternelle »*.

Le lien indissociable entre subsidiarité et solidarité apparaît ainsi évident. Lorsque la subsidiarité n'est pas accompagnée et nourrie de solidarité, elle finit par se transformer en simple défense d'intérêts particuliers – au niveau de l'individu isolé, de groupes corrompus comme l'oligarchie de la finance ou de la tech, ou encore tous les États qui ne sont pas au service du bien commun. De même, lorsque la solidarité n'est pas soutenue et irriguée par la subsidiarité, elle dégénère en un assistanat qui ne favorise pas la responsabilité ni la liberté. Comme le dit le Pape Léon XIV, « cette imbrication renvoie également à la responsabilité d'une authentique participation : la solidarité s'exprime lorsque chacun, personnellement et avec les autres, prend part à la vie de la communauté – s'informe, s'associe, fait entendre sa voix, contribue aux décisions et aux choix

publics – en assumant des responsabilités réelles afin que le bien commun se traduise en choix partagés » (*Magnifica Humanitas*, §73).

Je voudrais conclure par une citation biblique, de la deuxième lettre de Saint Paul apôtre aux Corinthiens (8:7-9, 13-15) :

« Puisque vous avez tout en abondance, la foi, la Parole, la connaissance de Dieu, toute sorte d'empressement et l'amour qui vous vient de nous, qu'il y ait aussi abondance dans votre don généreux ! Ce n'est pas un ordre que je donne, mais je parle de l'empressement des autres pour vérifier l'authenticité de votre charité. Vous connaissez en effet le don généreux de notre Seigneur Jésus Christ : lui qui est riche, il s'est fait pauvre à cause de vous, pour que vous deveniez riches par sa pauvreté. (...) Il ne s'agit pas de vous mettre dans la gêne en soulageant les autres, il s'agit d'égalité. Dans la circonstance présente, ce que vous avez en abondance comblera leurs besoins, afin que, réciproquement, ce qu'ils ont en abondance puisse combler vos besoins, et cela fera l'égalité. Comme dit l'Écriture à propos de la manne : Celui qui en avait ramassé beaucoup n'eut rien de trop, celui qui en avait ramassé peu ne manqua de rien ».